

Commission médicale d'établissement de l'AP-HP

Réunion du comité des internes et des médecins à diplôme étranger Réunion du 27 février 2017

Présents :

Marie BARON, Bahram BODAGHI, Olivier HÉLÉNON, Gérard HELFT, Delphine LEBIGRE, Luc MOUTHON, Stefan NERAAL, Gwenn PICHON-NAUDÉ, Géraldine POENOU et Jean-Yves ARTIGOU
Dominique CHOUDAT, Gérard COTELLON, Pierre COLONNA

Excusés :

Philippe ARNAUD, Philippe HARDY, Bruno RIOU, Thierry CHINET

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2016

Le compte rendu est adopté.

2. Médecine du travail des internes et internes en difficultés

Gérard COTELLON, directeur des ressources humaines, constate le déficit à l'AP-HP en médecins du travail : sur une soixantaine de postes budgétés, une vingtaine sont actuellement vacants. De plus, la pyramide des âges est très défavorable avec de nombreux départs imminents tandis que la législation renforce parallèlement les besoins.

Deux médecins coordonnateurs du service central de santé au travail vont arriver dans les semaines prochaines et leurs priorités seront précisées à ce moment-là.

Une dizaine de médecins du travail seront recrutés d'ici à la fin de l'année 2017.

Gérard COTELLON observe une prise de conscience du corps médical sur cette nécessité et il est important que l'AP-HP facilite et soutienne la prise en compte par les médecins de l'importance de la médecine du travail.

La commission centrale d'analyse des suicides et des tentatives de suicide a un rôle important mais elle intervient en aval, *a posteriori*, et il faut mettre l'accent sur la prévention.

Les dispositions prises pour les internes seront précisées à l'arrivée des deux coordonnateurs.

Jean-Yves ARTIGOU invite Gérard COTELLON, Pierre Colonna et les deux coordonnateurs à la réunion du comité CME des internes du 26 juin. Cela sera l'occasion de préciser les dispositions qui peuvent être appliquées aux internes.

Dominique CHOUDAT pose la question des moyens pour attirer les médecins du travail.

L'AP-HP doit profiter de son statut de CHU pour mettre l'accent sur la valence universitaire et tout particulièrement sur les activités de recherche dans cette spécialité. La création de postes universitaires avec la dynamique d'équipe qui s'ensuit peut être un élément de réponse (J.-Y. ARTIGOU).

Le recours à des services inter-entreprises constitue une autre piste.

Un concours européen se tient début juin qui permet aux lauréats d'avoir accès au DES de médecine du travail qui se déroule sur 4 ans. Les lauréats font habituellement valoir l'équivalence des deux années de clinique contenus dans la maquette pour ne faire plus que deux ans de stage de médecine du travail et valider ainsi le DES de la spécialité. Des médecins ayant statut de PH sont pris en charge par le CNG et cinq postes sont ainsi proposés cette année pour l'Île-de-France dans ce contexte qui permet à ces praticiens hospitaliers d'obtenir la qualification en médecine du travail.

Delphine LEBIGRE soulève les conséquences de la nouvelle législation pour les surnombres qui impose une visite du travail préalable ; Pierre COLONNA estime à environ une centaine le nombre de dossiers qui ont ainsi été présentés et qui ont pu obtenir cette consultation de médecine du travail désormais exigée par l'ARS.

Dominique CHOUDAT informe le comité de l'installation de la cellule de conciliation, de médiation et de prévention des conflits en Île-de-France.

Sous l'égide de l'ARS d'Île-de-France, en 2015, un groupe de travail a été constitué qui a formulé des propositions pour prévenir les risques psycho-sociaux. Parmi celles-ci, la constitution d'une sous-commission destinée aux médecins hospitaliers ayant pour mission la conciliation, la médiation et la prévention des conflits ([annexe 1](#)).

La sensibilisation des internes à la médecine du travail est essentielle. Elle doit se faire dès l'accueil des internes.

Le livret d'accueil des internes devra comprendre un paragraphe précisant de façon très simple les signes d'alerte que les internes doivent savoir pour reconnaître un co-interne en difficulté. Ce paragraphe sera co-rédigé par Géraldine POENOU et Stefan NERAAL avec l'aide de Dominique CHOUDAT avant d'être proposé à la direction des ressources humaines et à la DOMU.

3. Accueil des médecins étrangers

Géraldine POENOU présente au moyen du diaporama figurant en [annexe 2](#) quelques pistes pour un meilleur accueil des médecins étrangers en harmonie avec les internes franciliens.

En Île-de-France, il existe 107 DFMS pour 235 postes en France.

La qualité des stages n'est pas en adéquation avec le projet des candidats. Elle doit être améliorée. Une première piste est de flécher des postes spécifiquement pour les DFMS et DFMSA, dans les spécialités à faible effectif et à fort taux d'inadéquation. Une autre piste est de créer des postes spécifiquement pour les DFMS – DFMSA tout en tenant compte de la mise en place de la réforme du 3^e cycle qui impose déjà dans certaines spécialités des créations de postes. Enfin, une dernière piste peut être de consacrer un budget spécifique de « sac à dos » pouvant ainsi être créé et disparaître de façon souple.

Au cours de la discussion qui s'en suit, le principe du pré-choix est évoqué : seule la biologie l'applique.

Pour Bahram BODAGHI, il peut être intéressant d'identifier quelques postes de DFMS-DFMSA budgétés à partir de postes de faisant fonction d'interne dont l'attribution serait centralisée. Gwenn PICHON-NAUDÉ objecte la non fongibilité entre ces deux types de poste bien distincts au plan budgétaire.

4. Bilan des commissions de répartition

Delphine LEBIGRE rappelle le principe de ces commissions de répartition qui viennent de se terminer avec la médecine générale le 26 février.

Globalement, le bilan est équilibré entre le nombre de postes ouverts et fermés.

Pour la médecine d'urgence, la commission de répartition a été préparée par une réunion entre les coordonnateurs de médecine générale, de médecine d'urgences, Dominique PATERON, le président de la collégiale, la DOMU et Jean-Yves ARTIGOU le 5 janvier. Cette réunion a été très fructueuse : le nombre de postes à ouvrir en été a été fixé à 16 et Dominique PATERON s'est vu confier la précision des services dans lesquels les postes devaient être ouverts, ce qui a été fait et parfaitement respecté au cours de la commission de répartition du 26 février à l'ARS.

Pour la médecine d'urgence, dans la perspective de la phase socle de médecine générale qui prévoit un des deux semestres en médecine d'urgence, il est nécessaire d'ouvrir des postes pour les internes du DESC de médecine d'urgence.

En revanche, pour la gériatrie, la coordination de médecine générale a proposé la fermeture de 22 postes à l'AP-HP, réduit à 21 en cours de commission.

Une réunion spécifique est prévue le vendredi 14 avril au cours de laquelle le comité CME des internes et des médecins à diplôme étranger recevra les deux coordonnateurs de médecine générale : les P^{rs} Albert OUAZANA et Bruno LEPOUTRE, les deux coordonnateurs de gériatrie : les P^{rs} Eric PAUTAS et Jacques BODAERT, ainsi que deux personnalités gériatres de la CME : le P^r Joël ANKRI et le D^r Christophe TRIVALLE.

Cette réunion est destinée à améliorer l'articulation entre les deux spécialités dans la perspective de la mise en place dès le prochain semestre de la réforme du 3^e cycle. La piste des postes partagés est évoquée.

5. Enquête auprès des chefs de service pour recenser les actions de formation pour les internes

L'idée d'une enquête auprès des chefs de service pour préciser les différentes actions de formation proposées aux internes est débattue.

Ces informations sont censées exister dans le dossier de demande d'agrément et Luc MOUTHON précise que dans le cadre de la réforme du 3^e cycle, le carnet électronique mis en place donnera toutes les informations utiles.

6. Réforme du 3^e cycle

Luc MOUTHON, coordonnateur de la coordination nationale des collèges d'enseignants en médecine (CNCEM), a fait une mise au point sur l'état d'avancement de la réforme du 3^e cycle.

Concernant les textes, l'arrêté contenant la partie commune à l'ensemble des maquettes est quasiment finalisé et devrait passer devant le CNESER mi-mars 2017. En ce qui concerne les maquettes des DES, elles sont au nombre de 44. Pour la plupart de DESC qui se transforment en DES, les maquettes ont dû être construites de toute pièce. Les différentes maquettes ont été rédigées et ont déjà fait l'objet d'une révision. Elles sont en cours de finalisation définitive et l'arrêté contenant le texte des maquettes de DES dans sa version définitive devrait passer devant la CNESER mi-avril 2017 et être publié début mai.

Concernant la campagne d'agrément, l'idée générale qui prévaut est que le nombre le plus important possible de services demandent un agrément pour la phase socle en vue de la commission d'agrément. De cette façon, lors de la commission de répartition il sera plus facile d'ouvrir le nombre de postes de DES nécessaire en phase socle de façon à pouvoir accueillir l'ensemble des internes concernés.

Pour Bahram BODAGHI, certains chefs de service ne sont pas très enclins à demander un agrément pour la phase socle et accueillir des DES de première année, préférant privilégier les internes plus avancés dans leurs cursus par rapport à la spécialisation de leurs services.

La 4^e année de médecine générale reste en discussion pour des raisons essentiellement budgétaires. Luc MOUTHON confirme qu'il n'est pas question de voir les diplômes universitaires disparaître. Lorsqu'ils sont intégrés dans l'obligation du parcours du DES, ils en font partie et ne donne pas lieu à des droits d'inscription.

Luc MOUTHON précise par ailleurs que la liste des FST et des options doit paraître dans les prochaines semaines.

7. Questions diverses

Enquête de la cour des comptes :

Jean-Yves ARTIGOU remercie les membres du comité CME des internes et tout particulièrement Luc MOUTHON qui l'ont aidé à rédiger les réponses concernant la CME à cette enquête, identifiées dans six questions. Elles figurent en [annexe 3](#).

8. Prochaine réunion

Vendredi 14 avril 2017 à 14 heures, salle Henri-Davenne

Le 1^{er} mars 2017

P^r Jean-Yves ARTIGOU
Président du comité CME des internes et médecins à diplôme étranger